

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Site internet : www.la-falaise.fr

FLASH n° 45

12 juillet 2019

Secrétariat ouvert : les lundis et vendredis de 16h à 18h45



www.la-falaise.fr

Horaires d'ouverture de la mairie - Eté 2019



L'accueil de la mairie sera ouvert les lundis et vendredis de 16h00 à 18h45 jusqu'au 2 août 2019 inclus puis à compter du 26 août 2019. Durant la période de fermeture estivale du 3 au 23 août 2019 inclus, 2 permanences seront assurées **les vendredis 9 et 23 août 2019 de 14h00 à 17h30**.

N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie.lafalaise@wanadoo.fr)

Déploiement de la fibre optique à La Falaise

Vous avez pu le constater près de chez vous : depuis plusieurs mois, la fibre est tirée dans les rues de la commune, en souterrain ou en aérien.



Aujourd'hui, le réseau est en passe d'être « ouvert » pour vous permettre de bénéficier de la fibre optique. L'ambition est de permettre l'accès au Très Haut Débit à l'ensemble des habitants. Le principe retenu est celui de la « Fibre jusqu'à la maison », c'est-à-dire la desserte de chaque habitant, de chaque entreprise, à l'instar du réseau téléphonique actuel.

Vous pourrez très prochainement demander votre raccordement à ce réseau. L'étape suivante sera celle de l'abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet. Pour répondre à vos questions, vérifier l'éligibilité de votre logement, rencontrer les opérateurs fibre qui commercialisent à date sur le réseau et vous informer davantage sur les offres très haut débits et les coûts de raccordement, nous comptons sur votre présence au :



FORUM DES OPERATEURS FIBRE OPTIQUE

JEUDI 18 JUILLET 2019 DE 17H à 20H

Espace Pierre Bremard - rue des Prés Dieux 78410 Nézel

Sécurité routière – Rue de l'Elizée – Erratum



À la demande de riverains, nous vous rappelons le sens unique de la rue de l'Elizée, et plus particulièrement l'interdiction d'accéder directement au début de cette rue en arrivant de la rue du Vieux Pont.

Un panneau de signalisation indique l'obligation de tourner à droite depuis la rue du Vieux Pont. Il est donc strictement interdit aux habitants du début de la rue de l'Elizée de tourner à gauche. Il nous a été signalé que deux accidents ont été évités de peu (cyclistes et voitures).

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.



+ d'infos : gpseo.fr



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Vous avez la parole !

Du 5 juin au 17 juillet aura lieu l'enquête publique menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine & Oise. Lancé en avril 2016, ce projet est le plus grand du genre en Île-de-France, concernant 73 communes et plus de 408 000 habitants ! Son objectif : garantir un développement cohérent d'est en ouest, en phase avec les spécificités locales, les attentes et les besoins.

43 jours pour s'exprimer

Comme les conseils municipaux et les grands acteurs publics (Personnes Publiques Associées comme l'Etat, la Région, le Département, l'Autorité environnementale...), sollicités en début d'année pour donner leur avis sur le projet, les habitants ont aussi voix au chapitre dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'enquête publique doit permettre à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier et d'exprimer son avis. Une commission d'enquête, nommée par le Tribunal administratif donc indépendante de GPS&O, encadre ce temps d'information et d'échanges de manière neutre et impartiale. Elle est composée d'un président et de 8 commissaires-enquêteurs, étant pour la plupart intervenus sur des procédures d'urbanisme de plus ou moins grande envergure (Schéma directeur de la Région Île-de-France, PLU communaux...).

Comment participer ?

Le dossier de PLUi arrêté en conseil communautaire sera consultable du 5 juin au 17 juillet :

- ▶ en ligne à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- ▶ en version papier sur 11 sites désignés « lieux d'enquête » : au siège de l'enquête à Carrières-sous-Poissy (100 avenue Vanderbilt) et dans les mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Ecqueville, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Meulan-en-Yvelines, Poissy et Triel-sur-Seine.

Les observations pourront être inscrites du 5 juin au 17 juillet :

- ▶ sur le registre d'enquête en ligne accessible à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- ▶ sur l'un des 75 registres d'enquête papier mis à disposition dans les 73 mairies ainsi qu'aux sièges de l'enquête (100 avenue Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy) et de la communauté urbaine (immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville)
- ▶ par mail à plui-gpseo@enquetepublique.net
- ▶ par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête – CU GPS&O – Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 AUBERGENVILLE

90 permanences sur tout le territoire

Pour échanger de vive voix avec les commissaires-enquêteurs, 90 permanences seront organisées durant les 43 jours d'enquête. Pour permettre au plus grand nombre de participer à cette étape-phare qu'est l'enquête publique, chacune des 73 communes de GPS&O accueillera au moins l'une de ces 90 permanences (liste exhaustive dans l'avis d'enquête publique affiché dans toutes les communes et publié sur le site dédié <http://plui-gpseo.enquetepublique.net> à partir du 21 mai).

Et après ?

Une fois l'enquête publique close, la commission doit rédiger son rapport. Elle y décrit le déroulement des 43 jours d'enquête et y recense les observations formulées par la population. La communauté urbaine aura la charge, en collaboration avec les communes, de répondre à ces contributions. Elle devra ensuite préparer les évolutions à apporter au PLUi avant son approbation, en tenant compte des résultats de l'enquête, du rapport des commissaires-enquêteurs et des avis des communes, des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et des habitants. Ces modifications ne devront toutefois pas remettre en cause les fondements du projet tel qu'il aura été arrêté. Le document amendé devrait être approuvé par le conseil de GPS&O durant l'hiver 2019-2020.

Message de l'association de Prévention routière



L'association Prévention Routière, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 1949 pour la sécurité sur les routes de France.

Ses bénévoles éduquent les jeunes en milieu scolaire, et interviennent également auprès des étudiants, des seniors, des entreprises et du grand public. Le comité des Yvelines a besoin de votre aide : rejoignez-nous comme bénévole ou simple adhérent et participez à la lutte contre les dangers de la route !

- ▶ Contactez le comité : 5, passage Juliette 78220 Viroflay - tel : 01 39 50 13 09
- ▶ Consultez notre site internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Les dons et cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

Projet de stage(s) été 2019 – « L'Atelier du Code »



Votre mairie, en partenariat avec I2FORM (startup spécialisée dans l'ingénierie éducative basée à Épône), propose, au vu des 1^{ères} pré-inscriptions reçues, un stage durant les vacances d'été pour les falaisiens de 6 à 15 ans :

du 26 au 30 août 2019 – 100 € les 5 jours

Ce stage aura lieu à la salle « La Grange » de 9h à 17h avec un temps de restauration et de détente de 12h à 14h (accueil possible à partir de 8h et jusqu'à 18h). Sont notamment proposés : des ateliers d'innovation numérique, impression 3D, programmation robots, prévention et sécurité internet et plein d'autres thèmes...

Pour plus d'informations : <http://i2form-sasu.com>

Si vous êtes intéressés, merci de nous retourner ce coupon avant le 26 juillet 2019

(réponse par courriel possible) :

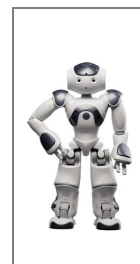
Nom, prénom du responsable légal :

Adresse :

Nom, prénom, date de naissance de l'intéressé(e) :

Courriel (obligatoire) :

Vous serez recontactés pour procéder aux inscriptions.



Inscriptions à l'école et aux services périscolaires

Année 2019/2020 (3)

La semaine scolaire-type mise en place pour 2018/2019 est reconduite à l'identique pour 2019/2020 :

| | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|--------------------|----------------|----------------|----------|----------------|----------------|
|  | Garderie du matin | 7h30 - 8h30 | 7h30 - 8h30 | X | 7h30 - 8h30 | 7h30 - 8h30 |
| | Ecole - Matin | 8h30 11h30 | 8h30 11h30 | | 8h30 11h30 | 8h30 11h30 |
| | Cantine | 11h30 - 13h30 | 11h30 - 13h30 | | 11h30 - 13h30 | 11h30 - 13h30 |
| | Ecole - Après-midi | 13h30 16h30 | 13h30 16h30 | | 13h30 16h30 | 13h30 16h30 |
| | Garderie du soir | 16h30 - 19h00 | 16h30 - 19h00 | | 16h30 - 19h00 | 16h30 - 19h00 |

Afin de simplifier les démarches administratives de la rentrée scolaire, la mairie et l'école ont décidé de fusionner leur questionnaire afin de vous permettre de remplir un dossier unique* et qui sera à **fournir seulement en mairie** accompagné des pièces complémentaires listées ci-dessous. En effet, nous nous engageons à fournir ces informations à la directrice de l'école ainsi qu'aux services périscolaires.

Période d'inscription : 20 juin au 2 août 2019

La réservation du repas de la 1^{ère} semaine de rentrée n'est pas garantie pour les inscriptions à la cantine passée cette date.

Les tarifs des différents services scolaires ont été révisés par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 juin 2019 comme suit :

| | Tarifs 2018/2019 | Tarifs 2019/2020 |
|--|------------------|------------------|
| Cantine | 3,90 € | 3,90 € |
| Garderie - matin seul | 1,77 € | 1,77 € |
| Garderie - soir seul | 2,74 € | 2,74 € |
| Garderie - matin & soir | 3,75 € | 3,75 € |
| Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après la garderie du soir, se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer. | | |

Quels sont les documents à fournir ?

- Le **dossier unique** constitué de la « Fiche de sécurité » à vérifier, compléter et signer recto-verso et des fiches « Cantine : Fiche de fréquentation et Récépissé de réception du règlement intérieur » et « Garderie : Fiche de fréquentation et Récépissé de réception du règlement intérieur ». *Ce dossier a été distribué le 13 ou 14 juin via l'école aux enfants déjà inscrits en 2018/2019, ou adressé par voie postale aux nouveaux inscrits déjà connus. Dans tous les cas, un dossier vierge est disponible en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.*
- Une **attestation assurance responsabilité civile extrascolaire** couvrant l'enfant à partir de septembre 2019 (dans la grande majorité des cas, l'assurance habitation couvre les activités extrascolaires des enfants du foyer, une attestation peut vous être délivrée gratuitement et rapidement sur simple demande)
- Copies du livret de famille s'il s'agit d'une 1^{ère} inscription (pages parents et enfant concerné - copies possibles en mairie)
- Pour une inscription à la garderie : attestation de l'employeur (sur laquelle devra figurer le n° de SIRET de l'entreprise) **POUR** chacun des parents ou photocopies des 3 derniers bulletins de salaire (les montants des salaires peuvent être effacés).

Comment déposer le dossier d'inscription ?

- ▶ A l'accueil en mairie aux horaires d'ouverture suivants : Lundi & Vendredi : de 16h00 à 18h45
Fermeture estivale : du 3 au 23 août 2019 inclus
- ▶ Dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie (située au niveau du portail du parc Aigue Flore).
- ▶ Par courrier : 6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE.